amU Faculté des sciences Aix Marseille Université

2024_19_AC_Jurys_examens_Sciences_Licence_Portail_L1en2ans_CURIE

Arrêté UFR Sciences
Portail Marie Curie – L1 en 2 ans - 2024-2025

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la « **L1 en 2 ans – Portail Marie Curie** » pour l'accès aux mentions de Licence en « **Chimie** », « **Physique** », « **Sciences et Technologies** », « **Physique, Chimie** » et « **Sciences pour l'Ingénieur** » du domaine « **Sciences et Technologies** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

L1en2ans - Portail Curie 1ère année (tous sites confondus)
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Guillaume FUHR Suppléant(e) : Renaud HARDRE Liste des membres : Anne-Gabrielle BRUNET, Valérie ROUBAUX **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Semestre 2 et Jury 1ère année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Guillaume FUHR Suppléant(e) : Renaud HARDRE Liste des membres : Anne-Gabrielle BRUNET, Valérie ROUBAUX **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

amU Faculté des sciences Aix Marseille Université

L1en2ans - Portail Curie 2d année (NON OUVERT 2024-2025)
Semestre 3
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Suppléant(e) : Liste des membres **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Semestre 4 et Jury 2ème année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Suppléant(e) : Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, **Laurence MOURET** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Université d'Aix Marseille
Laurence MOURET AMU